



Conseil d'administration

Séance plénière n° 252

2 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	10

Conseil d'administration

Séance plénière n° 252

2 juillet 2018

Diffusion

- Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration

Séance plénière

Mardi 2 juillet 2019

(à 15h00, centre de conférences d'Orléans)

(Horaire susceptible de modification en fonction de la durée du comité de bassin du même jour)

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

1. Prise en compte de l'arrêté interministériel encadrant les dépenses des 11e programmes..... **D**
 - Mise à jour de la maquette financière et autres adaptations
2. Élection du président de la commission Évaluation de la politique d'intervention **D**
3. Bilan social : débat et vote à la suite de la proposition de motion présentée par le représentant du personnel lors du CA du 27 juin 2019

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

J'ouvre cette séance du conseil d'administration. Je vous souhaite la bienvenue. Je vous présente les excuses de :

- Mme Chatelais, qui est représentée par M. Choumert ;
- M. Doron, qui a donné pouvoir à M. Rousseau ;
- Mme Gallien, qui a donné pouvoir à M. Albert ;
- Mme Gauthier, qui est représentée par M. Hervouet ;
- M. Habert, qui est représenté par Mme Moraguez ;
- M. Lucaud, qui a donné pouvoir à M. Orvain ;
- M. Marchand ;
- M. Mordacq, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Navez ;
- M. Sellier, qui a donné pouvoir à Mme Gauthier, représentée par M. Hervouet ;
- M. Specq, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Fauconnier, qui a donné pouvoir à M. Gousset ;
- M. Gérard, qui a donné pouvoir à M. Gandrieau.

PRISE EN COMPTE DE L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL ENCADRANT LES DÉPENSES DES 11^{ES} PROGRAMMES

Point n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Notre conseil d'administration devrait être assez bref. Le premier point est un vote qui doit intervenir à la suite de l'avis conforme du comité de bassin de ce matin, selon la procédure en vigueur. Nous avons déjà délibéré le 27 juin dernier sur la mise à jour de la maquette financière du 11^e programme afin de solliciter l'avis conforme du comité de bassin, ce qui a été fait ce matin.

En vertu des procédures et du règlement, nous devons procéder à un nouveau vote sur cette mise à jour de la maquette financière et autre adaptation découlant de l'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme des agences de l'eau. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole avant de voter ? Je pense que presque tout a été dit lors du CA et du CB.

S'il n'y a pas de prise de parole, je sou mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Mise à jour de la maquette financière et autre adaptation découlant de l'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme des agences de l'eau.*

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2019-123 du 2 juillet 2019.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉVALUATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION

Point n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le deuxième point de l'ordre du jour porte sur l'élection du président de la commission Évaluation de la politique d'intervention qui n'a pas pu avoir lieu jeudi dernier, faute de candidat. Il s'agit de remplacer M. Brugière à la présidence de cette commission. Dans un premier temps, je vais faire l'appel des candidats, en rappelant que tous les membres du conseil d'administration peuvent être candidats. Qui est candidat ? Mme Rivet et M. Méry. Je vous donne la parole pour présenter en quelques mots votre candidature.

Mme RIVET :

Je n'ai pas présenté ma candidature la dernière fois parce que je voulais évaluer ma capacité à faire face au travail supplémentaire que cela supposait, puis regarder un peu en quoi consistait cette commission. Le travail au sein du conseil d'administration et tout particulièrement au sein de cette commission me semble important. Le fait de suivre les programmes et suivre aussi ce qui se passe après me semble majeur, donc je suis prête à m'y investir pour les mois à venir.

M. MERY :

Cela va faire une petite dizaine d'années que je suis au comité de bassin et à peu près autant au conseil d'administration. L'objectif de cette candidature, est de s'inscrire dans le travail apprécié qui a été fait par Marc Brugière. Puis, - et surtout -, qu'une commission, en particulier celle-ci, soit présidée par un usager, qui plus est acteur économique, me paraît assez important dans le cadre de l'organisation des différentes commissions du conseil d'administration. Voilà pourquoi je décide de présenter ma candidature en accord avec mes collègues industriels.

Mme la Présidente :

Nous allons procéder au vote. Tous les membres du CA votent en leur propre nom et au nom de ceux dont ils ont reçu pouvoir. Nous votons avec des bulletins « papier ». C'est un scrutin majoritaire à deux tours. Au premier tour, la majorité absolue est requise, et au deuxième tour, la majorité relative suffira.

Il nous faut désigner deux assesseurs scrutateurs qui doivent procéder à l'appel nominatif des votants qui viendront déposer leur propre bulletin dans l'urne, puis à l'appel nominatif des membres pour lesquels ils ont reçu pouvoir. Qui veut être scrutateur ? Mme Le Saulnier et M. Choumert sont les deux assesseurs scrutateurs. Je vais redonner la liste des pouvoirs au cas où il y aurait des changements ou des erreurs :

- M. Albert a reçu le pouvoir de Mme Gallien ;
- M. Mordacq et M. Specq ont donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Sellier a donné pouvoir à Mme Gauthier, représentée par M. Hervouet ;
- M. Géralt a donné pouvoir à M. Gandrieau ;
- M. Fauconnier a donné pouvoir à M. Gousset ;
- M. Lucaud a donné pouvoir à M. Orvain ;
- M. Doron a donné pouvoir à M. Rousseau.

[Vote]

Mme la Présidente :

Tout le monde a voté. Pendant le dépouillement, nous pouvons passer au point suivant. Je rappelle d'ailleurs au sujet de la commission - cela concerne les deux candidats et les membres de cette commission - que nous avons amendé notre règlement de façon à ce que les commissions puissent, si elles le souhaitent, désigner et élire un vice-président, mais cela appartient à la commission.

M. TAUFFLIEB :

Puisque vous parlez de la commission, Mme la Présidente, je pense que tout le monde ici se souvient des débats. Je dis cela à nos deux candidats potentiels. Pour donner à la commission Evaluation un rôle plus dynamique dans l'évaluation des politiques publiques, laquelle jusqu'alors était plus axée sur la méthode de l'évaluation, certes avec des résultats mais que nous aurions voulu plus suivi au fil des politiques publiques de l'eau que nous menons. Nous avons eu un débat ici en conseil d'administration que vous avez brillamment mené, Mme la Présidente. Je dis cela parce que soit Mme Rivet, soit M. Méry seront demain les animateurs de cette commission et je pense qu'il faudra suivre cet esprit. Eventuellement, puisque Mme Rivet n'était pas là - évidemment, ce n'est pas en l'occurrence un défaut -, je proposerais que soit relu le procès-verbal du CA qui avait éclairé les débats pour donner de la consistance à cette commission.

J'avoue que je suis membre de cette commission, mais je n'y venais plus dernièrement parce que je la trouvais trop technique et un peu éloignée de la réalité. Néanmoins, je ne doute pas que celui qui aura demain la charge de l'animation la rendra plus intéressante et plus liée à nos travaux directement.

Mme la Présidente :

Nous sommes tout à fait d'accord. C'est d'autant plus important que nous sommes attendus au tournant. Bien entendu, les résultats que nous obtenons par les actions et les programmes qui sont mis en œuvre sont scrutés avec beaucoup d'intérêt. Nous-mêmes, c'est notre intérêt d'avoir tous les éléments en main, pas seulement des chiffres mais aussi des appréciations, une évaluation concertée et participative avec les premiers concernés de façon à ce que nous puissions au mieux évaluer l'impact de ce que nous faisons dans le temps, pas seulement le jour J mais par rapport au programme que nous avons voté.

BILAN SOCIAL 2018

Point n° 3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

En attendant les résultats du vote, je vous propose d'examiner le point 3. Lors du CA du 27 juin, nous avons décidé, sans convenir d'un texte particulier sur la proposition des représentants du personnel, de discuter et d'adopter éventuellement une motion concernant la situation des ressources humaines à la suite des différents processus de mutualisation et de réduction des effectifs.

Il se trouve que, comme vous l'avez vu, le comité de bassin a voté une motion assez complète aussi bien sur les aspects budgétaires que les ressources humaines. Je vais donner la parole à M. le Besq pour qu'il nous dise ce qu'il nous propose suite au vote de ce matin. Pour ma part, je fais aussi la proposition, si vous en étiez d'accord, de faire un courrier court mais argumenté transmettant la motion du CB ou accompagnant la motion du CB pour dire que nous exprimons notre préoccupation, que nous nous réjouissons de la réunion qui est programmée début septembre, comme nous en a informés Mme Clermont-Brouillet, en comptant bien qu'elle permette de répondre aux questions qui sont posées.

M. le BESQ :

Hier, nous avons eu un rendez-vous avec M. Burlot. Effectivement, il a rédigé sa motion au titre du comité de bassin, donc forcément en tant que représentants du personnel, nous sommes satisfaits qu'il partage cette attitude par rapport au devenir des agences de l'eau et des agents en particulier. Cela étant, c'est vrai que cette démarche était à l'initiative au départ des représentants du personnel au sein du conseil d'administration. Aujourd'hui, le président l'a monté à un cran supérieur au niveau du comité de bassin. C'est pour cela que je suis satisfait que vous portiez

aussi cette motion en tant que présidente du conseil d'administration pour pouvoir avoir à la fois l'aval du CB et l'aval du CA.

Pour information, cette motion a été adoptée au conseil d'administration de l'agence Rhin-Meuse sur la base de ce que l'agence Loire-Bretagne avait proposé. Votre proposition, je la prends avec plaisir, que le conseil d'administration se mobilise aussi, non pas simplement le comité de bassin mais la présidente du conseil d'administration puisse porter cette motion de la même façon que le comité de bassin l'a fait ce matin.

Ce matin, j'aurais préféré aussi que le président interpelle la Commissaire du gouvernement sur, non pas le bienfondé parce que nous savons très bien la réponse qu'elle pourra apporter, mais pour savoir si cette démarche portée par le comité de bassin Loire-Bretagne et par les six comités de bassin peut voir quelque chose de positif alors même qu'aujourd'hui, nous sommes dans une lecture qui est assez floue des ambitions du gouvernement sur la politique de l'eau en général et les agences en particulier. J'aurais aimé que vous puissiez nous exprimer, si possible, quelque chose vis-à-vis des échanges qui ont eu lieu la semaine dernière au conseil d'administration, et en même temps, du positionnement du président qui a eu un aval tout à fait important. 90 % des personnes ont voté pour cette motion. Cela montre bien qu'il y a une inquiétude qui est partagée par l'ensemble des usagers et les représentants du personnel.

Mme la Présidente :

Avant de donner la parole à Mme Clermont-Brouillet, je voulais vous donner le résultat du vote. En tout, il y a 32 votants. Mme Rivet a obtenu 11 voix et M. Méry 14 voix. Il y a 7 votes blancs. Il faut la majorité absolue. Pourriez-vous vérifier ce point dans le règlement intérieur de façon à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté possible ?

M. GUTTON :

Je ne vous relis pas tout : « Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal de séance. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait mention dans les résultats du scrutin ». 14 voix sur 25, c'est la majorité.

Mme la Présidente :

En vertu du règlement intérieur, M. Méry est élu au premier tour. Félicitations.

[Applaudissements]

- *Election du président de la commission Evaluation de la politique d'intervention.*

M. Yoann Méry est élu à la majorité (M. Méry : 14 voix, Mme Rivet : 11 voix, 7 votes blancs).

M. MÉRY :

Je ne vais pas faire un discours mais je vous remercie. Nous allons avoir pas mal de travail étant donné la séquence qui nous arrive pour l'année à venir. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Mme RIVET :

Je veux juste dire un mot pour féliciter M. Méry.

Mme la Présidente :

Je laisse la parole à Mme Clermont-Brouillet suite à la question de M. le Besq.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Vous posez une question au lendemain des annonces de la deuxième phase des assises de l'eau. Vous avez eue indirectement la réponse lors de l'expression des différents ministres sur les assises de l'eau. L'ambition portait sur la politique de l'eau et les différentes actions annoncées étaient assez claires. Le président Burlot et le directeur général de l'agence de l'eau étaient présents lors de cette réunion et l'ont relaté aussi ce matin.

Vous posez la question des moyens par l'intermédiaire du plafond mordant sur les moyens financiers et les effectifs des agences de l'eau. Sur ces points-là, les effectifs et les moyens sont inscrits dans les projets de loi de finances aussi à chaque fois, donc il appartient au gouvernement de proposer des lois de finances et aussi aux différentes assemblées de voter ce budget. Je n'ai pas la capacité à vous dire autre chose que l'orientation qu'il y a sur la réduction des effectifs et sur les moyens des agences de l'eau qui sont ce qu'ils sont dans le projet de loi de finances actuellement, avec l'affirmation de la réduction des effectifs qui s'applique sur les agences de l'eau, comme sur tous les services, et sur le plafond des agences de l'eau qui a été voté en loi de finances.

Ce matin, le président Burlot a exprimé le soutien qui peut être apporté à Emmanuelle Wargon qui porte dans le débat gouvernemental le souci de lever ces limites que vous exprimez par rapport aux ambitions qui sont décrites. A ce stade, je ne peux pas vous en dire plus. Je pense que c'est aussi pour cela que vous sollicitez de pouvoir rencontrer la ministre ou son cabinet pour en débattre.

Mme la Présidente :

La réunion de septembre avec les directeurs généraux et l'intersyndicale est-elle bien confirmée? Où en sommes-nous de ces réunions ?

Mme CLERMONT-BROUILLET :

S'agissant de la réunion de septembre, nous avons évoqué une date hier soir. Il était proposé le 5 septembre mais nous devons vérifier. C'est une réunion au niveau du directeur de l'eau en présence de représentants des différentes OS (organisations syndicales) des différentes agences de l'eau. Ce sera en présence du directeur de l'eau pour centrer essentiellement sur la demande que vous avez exprimée sur le sujet de la mutualisation.

Mme la Présidente :

Si vous n'y voyez pas d'objection, je propose tout de même, pour que le CA s'exprime comme il souhaitait le faire, d'adresser un courrier au ministre, avec la motion jointe en annexe, pour ne pas reprendre les termes mais simplement pour exprimer notre préoccupation, se réjouir de la réunion qui est prévue et en souhaitant qu'elle aboutisse à un vrai dialogue social. Ce sera quelque chose de très court de façon à ce que nous ne donnions pas le sentiment que le CA - alors que c'est nous qui en avons parlé les premiers - se désintéresserait du sujet, avec une rédaction qui soit la plus consensuelle, acceptable par tous.

M. TAUFFLIEB :

Je partage, Mme la Présidente, ce que vous venez de dire. C'est important que le CA, qui a effectivement discuté de cette motion la semaine dernière, qui a été transformé dans le vœu que nous avons voté ce matin, l'accompagne par le courrier que vous proposez, reprenant un peu ses termes. C'est important que le CA se porte au même niveau parce qu'après tout, l'intersyndicale nous a d'abord proposé la motion en CA, donc je partage ce que vous avez proposé.

Mme ANTON :

Je souscris également à tout ce qui a été dit. Je voudrais aussi faire une petite requête, à savoir qu'en tant qu'administrateurs, ce serait vraiment bien que nous soyons intégrés également dans tout ce projet de mutualisation inter-agences parce que nous n'avons pas non plus de vision. Je

trouve cela assez paradoxal que nous-mêmes, nous ne soyons pas sollicités et inclus dans cette réflexion.

Mme la Présidente :

Nous pourrions prévoir un point là-dessus pour notre prochain CA.

M. GUTTON :

Il me semble que nous l'ayons dit lors du dernier CA la semaine dernière, quand nous avons discuté de cette motion, que ce serait un point que nous mettrions à l'ordre du jour pour vous indiquer ce que sont aujourd'hui les différents chantiers qui sont ouverts.

Mme la Présidente :

A ce sujet justement, les trois présidents de CA issus du CGEDD ont souhaité aussi être davantage associés aux réunions au même titre que les présidents de CB ou directeurs généraux. D'autant plus que les présidents de CA et le collège Etat sont censés mettre en œuvre les instructions qui nous sont données. Ce serait intéressant pour nous de savoir les tenants et aboutissants et les enjeux que nous avons à traiter de façon à participer à tout cela, de façon à ce qu'il y ait une mise en œuvre la plus correcte possible.

J'espère, - je fais le vœu en mon nom propre mais je pense que vous le partagerez -, que les instructions qui seront données suite aux conclusions des assises, dont nous n'avons pas une idée très précise aujourd'hui, ne viennent pas bousculer l'ordonnancement et la structure de nos 11^e programmes. On annonce dans le communiqué que les agences de l'eau vont investir 5,2 Md€ pour appliquer, mettre en œuvre le 11^e programme. A ce stade, à ma connaissance, il n'y a aucune indication sur en quoi consiste les 5,2 Md€ et pour quoi faire.

Mme CLERMONT-BROUILLET

Les chiffres sont issus de la consolidation des différents 11^{es} programmes des agences de l'eau. Ce sont les chiffres qui existent actuellement dans les programmes.

Mme la Présidente :

Ce n'est pas de l'argent qui est transféré, retiré ou rajouté.

Mme CLERMONT-BROUILLET

Par rapport aux propos du président Burlot ce matin, il y a aussi des fonds européens qui sont valorisés et valorisables sur un grand nombre d'actions. Il ne faut pas non plus les oublier.

Mme la Présidente :

Je suppose aussi que la motion votée par le CB demande un certain nombre de choses bien précises. Je présume qu'une réponse y sera apportée d'une façon ou d'une autre. Cela intéresse le CA aussi. En réalité, il y a les conclusions de la deuxième partie des assises. Puis, il y a aussi ce processus de mutualisation ou de rationalité ou diminution budgétaire ou d'effectifs. Tout cela se mêle. Effectivement, je pense que c'est important pour le CA que nous ayons bien tous les éléments d'information en temps réel s'il y avait besoin d'adapter notre programme, ce que nous ne souhaitons pas, en tout cas pas de façon trop conséquente.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas, je clos la séance et je vous souhaite un très bel été, si possible avec un peu d'eau quand même. Ce serait pas mal pour tout le monde, pour la nature et pour nous. Je vous donne rendez-vous à la rentrée pour le prochain CA qui a lieu le 31 octobre.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le mardi 2 juillet 2019

(à 15h00 au Centre de conférences d'Orléans)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
P	M. BERTRAND Patrick	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	M. MORDACQ Frank M. SPECQ Bertrand
A	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	
A	M. DORON Jean-Paul		
A	M. FAUCONNIER Jean-Michel		
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
A	Mme GALLIEN Cécile		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	M. GÉRAULT Laurent
A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. Gwenal HERVOUET	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume
P	M. GÉRAULT Laurent		
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. FAUCONNIER Jean-Michel
A	M. HABERT Laurent R. par Mme Françoise MORAGUEZ	SIGNÉ	
P	M. LE BESQ Rémi	SIGNÉ	
P	Mme LE SAULNIER Brigitte	SIGNÉ	
P	M. LOCQUEVILLE Bruno	SIGNÉ	
A	M. LUCAUD Laurent		
A	M. MARCHAND Patrick		
A	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
A	M. MORDACQ Frank		
A	M. NAVEZ Marc		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. LUCAUD Laurent
P	Mme RIVET Michelle	SIGNÉ	
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	M. DORON Jean-Paul
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	32

Présents : 24
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 8
Absents : 9

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
	P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
<i>Excusée</i>	A	Mme PAILLOUX CHRISTINE	
<i>Excusé</i>	A	M. RAYMOND François	